

Rapport public Parcoursup session 2023

Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence - Licence - Portail Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) - Valence

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier	Taux non résidents
Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence - Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) - Valence	Jury licence simple	Tous les candidats	174	1567	416	430	16	3

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les candidats et leurs familles.

La réussite en première année de licence nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'étude choisi.

Il est attendu des candidats en licence Mention SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (STAPS) :

* Disposer de compétences scientifiques

Les études en STAPS comportent en effet des enseignements scientifiques pluridisciplinaires (sciences de la vie, sciences humaines et sociales). Les étudiants doivent être en mesure d'assimiler ces contenus et de construire un raisonnement à partir de concepts scientifiques.

* Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite afin de pouvoir développer un raisonnement argumenté

Les études en STAPS demandent en effet fréquemment aux étudiants de rédiger des documents de synthèse ou des mémoires et d'en assurer la présentation orale. Par ailleurs, de nombreux étudiants s'orientent vers la présentation de concours, dans lesquelles les compétences rédactionnelles sont essentielles. Il s'agit donc de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser des informations.

* Disposer de compétences sportives

Les études en STAPS comportent une part importante de pratique sportive. Il semble donc nécessaire au préalable, en tant que pratiquant, de posséder une expérience régulière et diversifiée dans les activités physiques et sportives ainsi que d'un bon niveau de préparation physique.

* Manifester de l'intérêt pour l'exercice de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes

Le domaine professionnel auquel préparent les études en STAPS renvoie en effet majoritairement aux métiers de l'enseignement, de l'éducation, de l'entraînement, de l'accompagnement des personnes ou de la réhabilitation, dans lesquels l'intervenant est responsable de la sécurité du public qui lui est confié, et garant de l'éthique et des valeurs qu'il transmet. De ce fait, l'exercice préalable de fonctions d'animation, d'encadrement, de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes constitue un atout.

* Disposer des méthodes de travail et de l'autonomie nécessaires pour réussir des études universitaires en STAPS

Les licences en Sciences et techniques des activités physiques et sportives sont avant tout des études universitaires pluridisciplinaires. Les candidats doivent donc montrer qu'ils font preuve d'autonomie et qu'ils disposent des méthodes de travail adéquates. Ces capacités figurent statistiquement parmi les plus décisives dans la réussite de leurs études.

Ces attendus décrivent les compétences favorables à la réussite en Licence STAPS. Ils ne sont pas hiérarchisés, les compétences étant toutes considérées d'égale importance. Comme il y a plusieurs manières de réussir en STAPS, un attendu faiblement développé peut être compensé par d'autres.

Conditions d'inscription

Sont autorisés à s'inscrire :

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français des séries générales, technologiques ou professionnelles.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un DAEU.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV hors baccalauréat.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur européen.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un équivalent au baccalauréat français (diplôme obtenu hors U.E).

N.B : Les candidats non ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme équivalent au baccalauréat français (U.E ou hors UE) ne passent pas par la plateforme Parcoursup, mais par la procédure DAP.

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV (hors baccalauréat, DAEU auxquels s'ajoute la capacité en droit pour les licences de droit) doivent faire l'objet d'une validation de leur diplôme par l'université.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Cette licence s'adresse aux étudiants désirant exercer des métiers dans les domaines de l'éducation, de l'entraînement, de l'activité physique adaptée et santé, du management du sport ou de la recherche. Les deux premières années (sur Grenoble et Valence) sont communes à toutes les mentions avec un début de spécialisation en Licence 2. Le choix de la mention s'effectue en 3e année et seule la mention éducation et motricité est accessible sur Valence.

Les STAPS sont abordés selon 3 dimensions essentielles :

> Enseignements scientifiques (50% des cours) : biomécanique, anatomie, neurosciences, physiologie, psychologie, sociologie, histoire

> Enseignements technologiques (30% des cours) : connaissances sur les techniques utiles pour progresser (choix parmi de nombreuses disciplines sportives)

> Enseignements sportifs (10% des cours) : cela suppose de s'entraîner, de faire des compétitions (recommandé), d'attester de performances, de réaliser un stage d'intervention...

À cela s'ajoutent des enseignements professionnels et/ou transversaux qui représentent 10% des cours

Pour aller plus loin :

<https://formations.univ-grenoble-alpes.fr/licence/STAPS-APAS>

<https://formations.univ-grenoble-alpes.fr/licence/STAPS-EM>

<https://formations.univ-grenoble-alpes.fr/licence/STAPS-ES>

<https://formations.univ-grenoble-alpes.fr/licence/STAPS-MS>

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Il est attendu des candidats en licence STAPS de :

- Disposer de compétences scientifiques ;
- Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite afin de pouvoir développer un raisonnement argumenté ;
- Disposer de compétences sportives ;
- Manifester de l'intérêt pour l'exercice de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes ;
- Disposer des capacités permettant de s'orienter vers des études universitaires

Ces attendus décrivent les compétences favorables à la réussite en Licence STAPS et ne sont pas hiérarchisés. L'ensemble des UFR et départements STAPS utilise la même procédure proposée par la C3D STAPS (Conférence Des Directeurs et Doyens STAPS) pour l'accès à un portail STAPS. Cette procédure nationale simplifie grandement le travail des commissions d'examen des vœux et assure que tous les candidats soient traités de manière identique sur l'ensemble du territoire.

Le détail des critères généraux permettant d'évaluer les dossiers est fourni par la C3D STAPS et publié sur son site internet : <https://c3d-staps.fr/> . Il est mis à jour chaque année dans la rubrique s'orienter en STAPS. Pour la session 2023, le dispositif mis en place a permis d'attribuer une note sur 150 points sans aucun ex-aequo à chaque candidature (30 points pour chacun des 5 attendus). Les scores ont ensuite été ajustés par les CEV grâce à une lecture qualitative des dossiers.

Déclinaison des critères locaux au sein de chaque domaine :

Attendus 1 et 2 : sont prises en compte les notes des bulletins des trois trimestres de première et des deux premiers trimestres de terminale, ainsi que les notes obtenues lors des épreuves terminales du baccalauréat (première et terminale). Ces informations sont directement remplies par les établissements d'origine dans Parcoursup. Les notes sur 20 sont moyennées puis transformées selon une logique exponentielle pour calculer les scores. Ce traitement permet de favoriser les candidats ayant reçu de bonnes évaluations au cours de leur cursus. Ainsi, après transformation, la différence entre un 2/20 et un 6/20 reste minime, alors qu'elle est beaucoup plus marquée entre un 12/20 et un 16/20.

Attendu 3 : l'investissement dans une ou plusieurs pratiques sportives et/ou culturelles dans un cadre scolaire ou extra-scolaire est valorisé selon les critères suivants : le niveau de pratique, l'ancienneté, la régularité et la diversité.

Attendu 4 : différentes expériences et compétences sont prises en compte dans l'étude des candidatures :

- l'investissement et la responsabilité du lycéen dans les instances consultatives et représentatives de son établissement scolaire ;

- l'engagement dans des actions civiques, citoyennes, ou humanitaires ;
- les qualifications dans les domaines de l'animation, de l'encadrement, de l'arbitrage, du sauvetage et/ou du secourisme ;
- toute autre mission de bénévolat associatif et/ou culturel.

Pour les attendus 3 et 4, les lycéens répondent à un questionnaire spécifique à toute candidature en STAPS. Ils doivent ensuite attester leurs réponses par des documents joints à la candidature. Ces documents font l'objet de vérifications par la commission Parcoursup. Attention, beaucoup trop de candidats ne fournissent pas de justificatif. Dans ce cas, ils sont déclassés au niveau minimum du critère correspondant. Il en est de même pour les candidats effectuant une déclaration erronée. C'est par exemple le cas lorsqu'un candidat déclare un niveau national et fournit un justificatif attestant d'un niveau départemental. Nous préconisons d'utiliser les modèles téléchargeables pour faire ces attestations.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

La vérification par la CEV des dossiers présentés par les candidats permet de corriger les éventuelles erreurs et d'apporter une dimension humaine au classement des dossiers. Il est important de signaler que l'ensemble des dossiers est traité de manière anonyme.

Le test de positionnement « Avez-vous le profil pour réussir en STAPS ? » (aply.c3d-staps.fr/) permet aux candidats d'avoir un avis objectif sur leurs probabilités de réussite dans cette filière. Ce test repose sur des données statistiques dont la fiabilité est vérifiée chaque année. Le passage de ce test est donc fortement conseillé avant de constituer un dossier de candidature. Pour autant, ce test étant passé de manière totalement anonyme, les membres de la commission Parcoursup n'ont ni les moyens ni l'envie d'en utiliser les résultats à des fins de classement ou de sélection des dossiers.

La commission ne peut refuser aucune candidature. Lorsqu'un dossier est jugé peu recevable, il est donc positionné à un rang de classement très éloigné sur la liste d'attente.

Pour certains dossiers, la commission n'accepte la candidature qu'à la condition de passer par un parcours adapté (réponse « oui, si »). Cette proposition est généralement faite à des lycéens et lycéennes disposant statistiquement de très peu de chances de réussite au regard de leur bac d'origine (bacs professionnels ou certains bacs technologiques), mais obtenant de très bons résultats scolaires, de bonnes appréciations sur leur fiche avenir et faisant preuve d'une excellente motivation. Nous conseillons donc vivement aux élèves d'accepter cette proposition (trop souvent refusée) lorsqu'elle leur est faite.

Enfin, la commission étudie différemment les candidatures dans le parcours STAPS et celles dans le parcours STAPS L.AS (Option Santé). En s'appuyant sur trois années d'expérience suite à la création des L.AS en 2020, la commission a multiplié par 2 l'impact des résultats relevant des compétences scientifiques dans le calcul du score final. De surcroît, la commission incite les candidats au parcours STAPS L.AS à conserver à minima une spécialité relevant des compétences scientifiques en classe de terminale. Enfin, la commission applique des notes plancher pour les compétences 3 et 4 afin que les étudiants qui souhaitent s'engager en STAPS L.AS disposent d'un véritable profil de STAPS.

Nous invitons les candidats des sessions futures à se rendre aux différents forums d'orientation, afin de mieux connaître la filière STAPS et d'affiner leur motivation à suivre un cursus long et rigoureux. Il est important de soigner le projet de formation (orthographe, syntaxe, ...). Celui-ci doit mettre en évidence la capacité du candidat à se projeter dans son parcours de formation et mettre en exergue l'adéquation de son profil avec son projet professionnel, mais également sa capacité à pouvoir poursuivre ses études en STAPS.

La commission encourage les candidats intéressés par une première année STAPS LAS à également postuler en première année STAPS « classique », si cette filière les intéresse également, car il y a peu de places en STAPS LAS et les étudiants ne postulant qu'en STAPS LAS risquent de se retrouver dans l'impossibilité d'aller en STAPS.

Aucune spécialité n'est particulièrement préconisée au lycée ; c'est le niveau académique dans les spécialités choisies, plus que les spécialités elles-mêmes, qui est regardé. Le pourcentage des étudiants accueillis hors académie de Grenoble est minime.

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Attendu 1 : Niveau de compétences scientifiques en 1re et en Terminale (20%)		- Pour 40%, notes des enseignements scientifiques de l'ensemble commun et pour 60%, notes des enseignements scientifiques de spécialité - Dans chaque enseignement sont prises en compte les notes de contrôle continu des trois trimestres de première et des deux premiers trimestres de terminale (40%), ainsi que les notes obtenues lors des épreuves terminales du baccalauréat (60%). - Lorsqu'il n'y a pas d'épreuve terminale 100% contrôle continu. – Bonus de 2 points maximum pour les options scientifiques	Essentiel

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
	Attendu 2 : Niveau de compétences littéraires et argumentaires en 1re et en Terminale (20%)		- Pour 60%, notes des enseignements littéraires de l'ensemble commun et pour 40%, notes des enseignements littéraires de spécialité - Dans chaque enseignement sont prises en compte les notes de contrôle continu des trois trimestres de première et des deux premiers trimestres de terminale (40%), ainsi que les notes obtenues lors des épreuves terminales du baccalauréat (60%). - Lorsqu'il n'y a pas d'épreuve terminale 100% contrôle continu. – Bonus de 2 points maximum pour les options littéraires	Essentiel
	Attendu 3 : Niveau de compétences sportives (5%)		- Notes de contrôle continu d'EPS des trois trimestres de première et des deux premiers trimestres de terminale – Bonus de 3 points maximum pour l'option EPS	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Attendu 5 : Méthodes de travail et autonomie pour réussir des études universitaires en STAPS		Fiche avenir : - Méthodes de travail (5,5%) - Autonomie (5,5%) - Capacité à s'investir (3%)	Essentiel
Savoir-être	Attendu 5 : Méthodes de travail et autonomie pour réussir des études universitaires en STAPS		Fiche avenir : Engagement citoyen, esprit d'initiative (3%)	Important

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Attendu 5 : Méthodes de travail et autonomie pour réussir des études universitaires en STAPS		- Fiche avenir : Capacité à réussir (3%) - Le projet de formation motivé du candidat (à déposer dans le dossier Parcoursup) permet d'augmenter ou d'abaisser le score obtenu dans l'attendu 5 - Dispositif « Cordées de la réussite » dans les universités participantes : bonus de 2 points.	Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Attendu 3 : Niveau de pratique sportive ou artistique en dehors de l'EPS (15%)		Plus haut niveau de pratique sportive ou artistique dans un cadre scolaire ou extra-scolaire (la réponse à la question 1 du questionnaire spécifique STAPS doit être accompagnée d'une pièce justificative)	Essentiel
	Attendu 4 : Manifester de l'intérêt pour l'exercice de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes (20%)		- Plus haut niveau de qualification ou d'engagement dans les domaines du secourisme, de l'arbitrage, de la vie civique, citoyenne ou associative (10%) - Plus haut niveau de qualification ou d'expérience d'encadrement (10%) (Les réponses aux questions 2 et 3 du questionnaire spécifique STAPS doivent être accompagnées de leurs pièces justificatives)	Essentiel

Signature :

Yassine LAKHNECH,

Président de l'établissement Université Grenoble

Alpes - Antenne de Valence